

<https://www.amessi.org/nouvelle-plainte-contre-le-gardasil>



# Nouvelle plainte contre le Gardasil

- SANTE-MEDECINES-BIEN-ETRE

- SANTE PUBLIQUE

-



Date de mise en ligne : lundi 29 février 2016

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

[bleu marine]Une nouvelle plainte a été déposée contre le Gardasil pour que des juges d'instruction enquêtent sur ce vaccin contre le col de l'utérus, a annoncé l'avocat d'une jeune femme.[/bleu marine]

## Sommaire

- [Un combat judiciaire démarré en 2010](#)
- [Cette jeune landaise avait symbolisé le combat judiciaire contre ce vaccin. « Deux mois » après deux injections en 2010.](#)
- [il a fallu attendre les premières plaintes pour voir apparaître le syndrome de Guillain Barré.](#)
- [L'ANSM avait démenti tout lien](#)
- [Le Syndrome de Guillain-Barré :](#)
- [Signes et symptômes :](#)
- [La maladie comporte trois phases d'évolution :](#)

## Table des matières

- [Un combat judiciaire démarré en 2010](#)
- [Cette jeune landaise avait symbolisé le combat judiciaire contre ce vaccin. « Deux mois » après deux injections en 2010.](#)
- [il a fallu attendre les premières plaintes pour voir apparaître le syndrome de Guillain Barré.](#)
- [L'ANSM avait démenti tout lien](#)
- [Le Syndrome de Guillain-Barré :](#)
- [Signes et symptômes :](#)
- [La maladie comporte trois phases d'évolution :](#)

v



Le parquet de Paris, saisi par des premières plaintes depuis 2013, a classé son enquête préliminaire fin octobre, estimant qu'il n'y avait pas de lien direct entre le vaccin commercialisé par le groupe franco-américain Sanofi Pasteur MSD et les pathologies dénoncées par une cinquantaine de plaignantes. Une analyse qui faisait écho à une étude rassurante de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

## Un combat judiciaire démarré en 2010

La nouvelle plainte, avec constitution de partie civile, doit permettre l'ouverture d'une information judiciaire au pôle santé publique de Paris. « Il apparaît indispensable qu'un juge d'instruction, pourvu d'importants pouvoirs d'investigation, soit saisi », explique dans un communiqué Me Jean-Christophe Coubris, l'avocat de Marie-Océane Bourguignon.

**Cette jeune landaise avait symbolisé le combat judiciaire contre ce vaccin. « Deux mois » après deux injections en 2010,**

« elle a présenté les premiers signes d'une encéphalomyélite aiguë disséminée, se traduisant notamment par une perte temporaire de la vue et de l'usage des jambes », relève son avocat. Elle reproche à Sanofi Pasteur MSD « de ne pas avoir informé l'utilisateur du vaccin des risques inflammatoires du système nerveux central alors que ces risques ont été identifiés depuis 2009 », poursuit-il.

« Depuis sa mise sur le marché, la notice du Gardasil ne relevait aucune maladie auto-immune dans les effets indésirables » et

**il a fallu attendre les premières plaintes pour voir apparaître le syndrome de Guillain Barré,**

puis « curieusement février 2015 l'encéphalomyélite aiguë disséminée au titre des effets indésirables », affirme l'avocat.

## L'ANSM avait démenti tout lien

La première plainte de Marie-Océane Bourguignon s'appuyait sur une expertise qui concluait à un lien entre sa pathologie et le Gardasil, tout en retenant aussi la vulnérabilité génétique de la jeune femme.

En septembre, l'ANSM avait assuré que les vaccins comme le Gardasil n'entraînaient « pas d'augmentation du risque global de survenue de maladies auto-immunes ». L'étude, menée avec l'Assurance maladie, portait sur deux millions d'adolescentes.

L'ANSM notait une augmentation du risque de syndrome de Guillain-Barré, mais dans des proportions limitées, 1 à 2 cas pour 100 000 filles vaccinées, ne remettant pas en cause la balance bénéfice-risque.

source : ouest-france.fr/sante

# Le Syndrome de Guillain-Barré :

Le syndrome de Guillain-Barré (SGB) ou de Guillain-Barré-Strohl est une maladie auto-immune inflammatoire du système nerveux périphérique. Elle se manifeste brutalement par une paralysie, débutant aux extrémités inférieures, avec extension progressive ascendante. Elle s'accompagne d'une absence ou réduction des réflexes (paralysie flasque), et de troubles sensitifs.

Dans la plupart des cas, les personnes atteintes récupèrent en quelques mois, mais il existe des formes graves. Avec la quasi-disparition de la poliomyélite, le SGB est devenu la première cause de paralysie flasque aiguë dans le monde.

De nos jours, il est considéré comme une des principales urgences en neurologie. Le SGB est aussi connu sous les noms suivants :

Polyneuropathie aiguë inflammatoire démyélinisante

Polyradiculonévrite aiguë idiopathique

Polynévrite aiguë idiopathique

Paralysie ascendante de Landry

## Signes et symptômes :

Le syndrome se manifeste de manière sporadique (apparemment par hasard, de façon isolée). Il est imprévisible, pouvant survenir en pleine santé.

Le début se caractérise le plus souvent par une faiblesse, voire une paralysie, des extrémités inférieures. Il existe, en second plan, des troubles sensitifs à type d'hypoesthésie (baisse du sens du toucher) en « gants » et en « chaussettes », engourdissements, fourmillements ou douleurs. Les réflexes ostéo-tendineux sont diminués ou abolis.

## La maladie comporte trois phases d'évolution :

Phase d'extension : elle correspond à une apparition rapide, de un jour à quatre semaines<sup>6</sup> d'une faiblesse, pouvant conduire à une paralysie franche, totale ou partielle. Le déficit est symétrique (affecte les deux côtés du corps à peu près de la même façon). Il est typiquement ascendant pour toucher les jambes, ensuite les bras, et parfois même les muscles respiratoires et le visage.

Phase de plateau : elle dure de quelques jours à plusieurs mois, en fonction de la gravité des symptômes. Généralement, plus les déficits sont importants, plus cette phase de plateau est longue.

Phase de récupération : elle dure plusieurs semaines, parfois des mois, elle se fait à l'inverse de la phase d'extension.

Une paralysie aiguë du nerf facial, parfois bilatérale, peut survenir dans la moitié des cas. Une atteinte transitoire du système nerveux central se voit dans un tiers des cas, caractérisée par des hallucinations, une psychose aiguë ou des troubles du sommeil, en règle régressive.

Dans la majorité des cas (80 %), les personnes atteintes récupèrent leurs capacités physiques (voire séquelles légères) au bout de 6 à 12 mois.

Pour les 20 % restants, 5 % d'entre eux ont des séquelles lourdes et définitives (lorsque l'axone est touché) la motricité se retrouve altérée (on parle de maladie neuromusculaire). Un taux de mortalité est constaté entre 10 à 15

% (service de réanimation).

Les douleurs précèdent les paralysies dans un tiers des cas et peuvent persister au-delà de l'amélioration des déficits, après plus d'un an d'évolution. Une fatigue peut, de même, persister après guérison de l'atteinte motrice, quel que soit le niveau d'atteinte initial.

source : Wikipedia